

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2019-23**

**DATE DE CONVOCATION**  
30//06/2019

L'an deux mil dix neuf,  
Le 04 juillet 2019 à 19 heures.

**DATE D’AFFICHAGE**  
05//07/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Michel DEGREMONT, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Etaient présents :

Mr Dominique NAVET, Me Fabienne PRIMA , Michel QUANDALLE,  
Mr Alain FIX, , Mr Bernard MOUSSAY , Jean Pierre FLOUR, Me  
Valérie DRANSART , Mme Béatrice BOULY, Mme AUGÉ Michèle, Mr  
Guy PETIT, Michel CLABAUT

Présents [12]  
Votants [18]  
Exprimés [18]

Excusé(e)s :

Mme Sophie MEURDESOF donne pouvoir à Michel QUANDALLE  
Mr Jean DIDIER donne pouvoir à Fabienne PRIMA  
Catherine VANDEKERKHOVE donne pouvoir à Alain FIX  
Marie-Françoise LECAILLE, donne pouvoir à Dominique NAVET  
Mr David NOEL donne pouvoir à Béatrice BOULY  
Me Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean Michel DEGREMONT

Absent :

Mr Bernard GRARE

Formant la majorité des Membres en exercice.

Mme Béatrice BOULY est nommée secrétaire de séance

Objet : **TARIFS GARDERIE**

Jean Michel DEGREMONT propose pour la garderie du matin et du soir, pour les enfants fréquentant les ateliers d'activités sur la commune de La Capelle Les Boulogne de fixer à :

### **Garderie du matin**

1.20 € par séance et 1.00 € par séance pour famille bénéficiant de l'A.T.L.

### **Garderie du Midi**

1.80 € par séance pour les enfants qui restent manger sur place avec repas fourni par les parents et 1.50 € par séance pour les parents bénéficiaires de l'A.T.L.

### **Garderie du Soir**

1.80 € par séance et 1.50 € par séance pour les familles bénéficiaires de l'A.T.L.

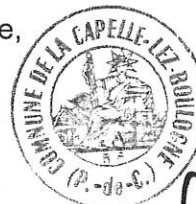
A 18 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention le conseil municipal est favorable aux tarifs de la garderie du matin et du soir.

Conseil Municipal : les Membres présents.  
Fait et délibéré les jour mois, et an susdit :

Fait à La capelle Les Boulogne

Le 04 Juillet 2019

Le Maire,



Jean Michel DEGREMONT

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

11 JUIL. 2019

